



Je vote Unsa et SE-Unsa en 3 étapes

Fiche pratique : 1^{ère} étape

1

Je me procure mon identifiant de vote

Il va me servir, avec mon Numen à passer à l'étape 2

2

Je récupère mon mot de passe

Je pourrai alors passer à l'étape 3

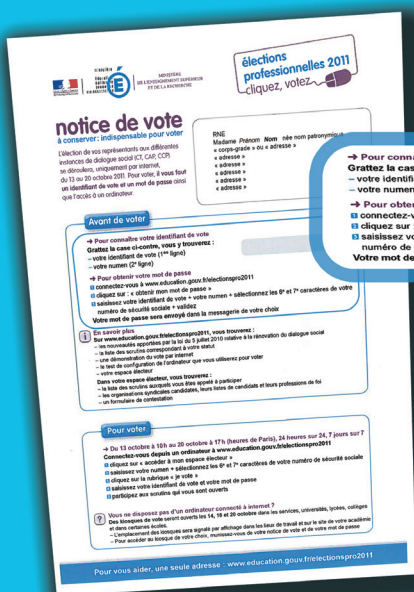
3

Je vote Unsa et SE-Unsa

Du 13 au 20 octobre 2011

Où trouver son Numen et son identifiant de vote ?

Ils se trouvent tous les deux sur la **notice de vote** qui va vous être transmise du 22 au 28 septembre.



→ Pour connaître votre identifiant de vote
Grattez la case ci-contre, vous y trouverez :
- votre identifiant de vote (1^{ère} ligne)
- votre numen (2^e ligne)

→ Pour obtenir votre mot de passe
Si connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011
Si cliquez sur : « obtenir mon mot de passe »
Si saisissez votre identifiant de vote + votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez
Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix

Il suffira de gratter la **case correspondante** pour accéder à ces 2 données.

3 manières de récupérer sa notice de vote

De " la main à la main "

• Pour qui ?

La grande majorité des votants, dès lors qu'on est affecté à l'année dans une école ou un établissement (y compris les remplaçants nommés à l'année).

• Où ?

Dans son école ou son établissement d'exercice.

• Comment ?

C'est le directeur d'école/chef d'établissement qui doit vous la remettre, sous pli fermé, contre émargement.

Par voie postale

• Pour qui ?

Les remplaçants non affectés à l'année, les personnels en congé parental, en CLM, en CLD, en congé de formation, en décharge totale de service.

• Où ?

À son domicile.

Par voie électronique

• Pour qui ?

Les personnels en détachement, mis à disposition (possible aussi par courrier postal) et les non-titulaires nouvellement recrutés.

• Où ?

Sur leur adresse professionnelle ou personnelle si transmise au service de gestion.

Qu'est-ce que je fais si je ne reçois rien ?

N'hésitez pas à vous manifester auprès de l'administration. N'attendez pas le 28 septembre ...

Qu'est-ce que je fais si je perds mon identifiant de vote ?

Je vais tout de suite sur le portail élections du ministère et impérativement avant le 12 octobre, dernier délai, pour obtenir un nouvel identifiant.

Pour toute question ou problème, je contacte ma section locale du SE-Unsa.